

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Port-Gentil: du rififi dans la gestion des fonds des APE

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

C'EST certainement l'un des sujets tabous dans l'environnement éducatif au Gabon : la gestion des fonds des associations des parents d'élèves (APE). Le phénomène, au regard de son caractère ultra-lucratif, n'est certainement pas l'apanage de la seule capitale économique. Dans la cité pétrolière, depuis toujours, après qu'on tourne une année scolaire, de nombreux présidents d'APE et leurs partenaires se frottent les mains. Ceux-ci ne se soucient guère des conséquences pouvant découler de leurs actes. L'année scolaire qui vient de s'achever a connu plein de rebondissements liés à la question de gestion des fonds des établissements secondaires publics de la ville. À telle enseigne qu'une réunion de recadrage et de mise au point avait été convoquée au mois de février par l'autorité académique. En vain.

Tenez, sur les cinq établissements secondaires publics que compte la commune de Port-Gentil, seulement deux APE, celles du lycée technique Jean-Fidèle-Otando et du lycée Thuriaf-Bantsantsa, jouissent d'une autonomie totale dans la gestion de leurs budgets, assurent leurs présidents respectifs. Dans le plus grand lycée de la cité, jusqu'en 2018, les assemblées générales n'ont jamais fait partie des missions de l'APE pendant près d'une décennie. Le bureau sortant a bataillé en vain pour que soient mises à sa disposition, les cotisations de l'année 2021-2022. Selon une source anonyme, la Direction d'académie provinciale (DAP) aurait instruit les chefs d'établissement de garder par-devers eux les budgets de cette année scolaire jusqu'au renouvellement des bureaux. Tandis que la DAP, elle, assure avoir dit à tous les chefs d'établissement de ne plus toucher aux cotisations destinées aux APE.

Qu'à cela ne tienne, malgré l'élection du nouveau bureau, mis en place, selon les parents d'élèves, par les seules volontés de l'administration du lycée d'État et la Fenapeg (Fédération nationale des parents d'élèves et étudiants du Gabon), les parents ne seraient toujours pas fixés sur le montant exact détenu par l'administration. Encore moins sur la période où cet argent sera déposé dans le compte ouvert à cet effet.

Au lycée Bac-Aviation, à peine le bureau avait-il clôturé la collecte 2021-2022 auprès des parents d'élèves, qu'au deuxième trimestre de l'année, la somme de 6 100 000 francs s'était évaporée des caisses, sur les 7 000 000 de francs collectés. Même son de cloche au CES Du Parc, dernier né des éta-

blissements secondaires publics de la place, qui traîne déjà un contentieux au tribunal de Port-Gentil contre un de ses anciens responsables pour détournement présumé de fonds. Là-bas, la direction est accusée par les parents d'élèves d'avoir dilapidé les fonds de l'association. C'est la conséquence du non-respect par certains chefs d'établissements de l'interdiction faite par la tutelle de ne plus procéder, à la place des APE, à la collecte de l'argent des parents. Une interdiction qu'ils foulent délibérément aux pieds lors des inscriptions à chaque rentrée des classes.

procéder, à la place des APE, à la collecte de l'argent des parents. Une interdiction qu'ils foulent délibérément au pied lors des inscriptions à chaque rentrée des classes.

De façon générale, les tensions entre les bureaux directeurs fantaisistes et cupides, les pa-



Photo : Christelle Ntsame

Le lycée technique Jean-Fidèle Otando fait partie des rares établissements dont les APE jouissent d'une autonomie totale dans la gestion de leurs fonds.

rents d'élèves découragés et peu engagés pour la majorité d'entre eux dans les questions liées à la vie scolaire de leur progéniture, l'administration et certains partenaires sociaux malicieux, à cause de l'argent, sont légion. C'est à croire que la gestion des sous est la seule mission d'une APE.

Si la trop grande implication du directoire de l'antenne provinciale de la Fenapeg, taxée " d'ingérence " par certaines APE est souvent décriée, il apparaît, au regard des statuts et règlement intérieur des APE membres de cette structure, que le président de la Fenapeg, provincial soit-il, est bel et bien impliqué dans le suivi de la gestion financière des fonds de ses membres.

Il convient cependant de s'interroger sur le réel apport de cet organe dans l'amélioration de l'environnement scolaire des enfants.

Des parents plus regardants pour changer la donne

C.N.
Port-Gentil/Gabon

C'EST dans ce climat rocambolesque décrit ci-contre, et qui ne profite nullement aux apprenants eux-mêmes, que certaines APE évoluent dans la ville de sable. Des millions de francs sont mis à disposition à chaque rentrée des classes par les parents. Mais l'usage concret qui en est fait reste à démontrer. De plus, l'opinion s'interroge sur l'entêtement de certains chefs d'établissement et des partenaires sociaux à s'imposer dans la gestion des fonds des APE.

La tutelle est pourtant claire sur la question. Les cotisations d'adhésions des parents sont prélevées par le bureau de l'APE en début d'année lors des inscriptions par les APE elles-mêmes. Les fonds des APE doivent être déposés dans un compte ouvert au nom de l'association, et fonctionner selon la règle de la double signature du président et du trésorier. Il faudra pour cela que les parents soient regardants sur la gestion de cet argent, en s'impliquant notamment dans la vie scolaire de leurs enfants. Pour ce faire, ils devront assister aux assemblées générales convoquées par le bureau de l'APE.